



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/217
S/1996/564
23 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 43 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 16 juillet 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par la présidence au nom de l'Union européenne concernant la résolution sur le Burundi adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Yaoundé, le 10 juillet 1996 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

* A/51/150.

ANNEXE

Déclaration par laquelle l'Union européenne se félicite de
la résolution sur le Burundi adoptée par les chefs d'État
et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine
à Yaoundé, le 10 juillet 1996

[Original : anglais et français]

Rappelant les déclarations et la position commune qu'elle a adoptées précédemment sur le Burundi, et notamment les déclarations du 25 juin et du 5 juillet 1996, l'Union européenne se félicite vivement de la résolution sur le Burundi adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de la session qu'elle a tenue à Yaoundé du 8 au 10 juillet 1996.

L'Union se félicite en particulier que l'OUA ait réaffirmé son soutien aux pourparlers de paix de Mwanza, qui se déroulent par l'entremise de l'ancien Président Nyerere, et qu'elle ait encouragé ce dernier à poursuivre ses efforts en se fondant sur les principes d'une démocratie et d'une sécurité durables pour tous les Burundais et d'un processus de négociation global. L'Union rend une nouvelle fois hommage aux efforts déployés par l'ancien Président Nyerere et répète qu'elle soutient son initiative de paix dans ce contexte.

L'Union se félicite également que, dans sa résolution, l'OUA soutienne pleinement le résultat du Sommet d'Arusha du 25 juin 1996, et notamment qu'elle accepte la demande du Gouvernement du Burundi visant à obtenir une assistance en matière de sécurité afin de compléter et de renforcer les pourparlers de paix de Mwanza et de créer des conditions de sécurité propres à permettre à toutes les parties de participer pleinement au processus de Mwanza.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est disposée à appuyer la réalisation des objectifs d'Arusha en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité au Burundi. Elle reste prête à aider le Burundi dans son redressement économique et social lorsque les conditions politiques et de sécurité permettront d'entreprendre sa réhabilitation.
